

CONSEIL MUNICIPAL DE FERNEY-VOLTAIRE

PROCES-VERBAL DE SEANCE ORDINAIRE

MARDI 03 NOVEMBRE 2009 - 20 H 30

**Sous la présidence de monsieur François MEYLAN,
maire de Ferney-Voltaire.**

Présents

François MEYLAN, maire,

MMES ET MM. Christine FRANQUET, Didier RIGAUD, Sylvie LACROUX,
Thao TRAN DINH, Fadma EL JAOUHARI, François TARPIN,

adjoint(e)s,

MMES ET MM. Michèle KAHN-ESTEVEVES, François KIENTZLER, Frédérique
LISACEK, Michèle DUBUISSON, Eric VANSON (arrivé au point 3), Van Lac
NGUYEN, Cornélia MARINO, Fabienne FAURE, Christophe PAILLARD,
Daniel RAPHOZ, Caroline DALMON, Constance BOMMELAER, Didier
BELOTTI, Christian LANDREAU.

conseillers municipaux.

Pouvoirs

M. Arnaud BERTHIER	à	MME Christine FRANQUET.
MME Géraldine SACCHI-HASSANEIN	à	MME Michèle KAHN-ESTEVEVES.
M. Damien VERCAUTEREN	à	M. François TARPIN.
M. Carlo FORTI	à	M. Didier RIGAUD.
MME Claire PETTERSEN	à	MME Michèle DUBUISSON.
MME Martine PRUM	à	MME Constance BOMMELAER.

Excusée

MME Martine JOLY.

Absente

MME Fatima MELAOUCH.

Secrétaire de séance

M. Thao TRAN DINH.

ORDRE DU JOUR

1. Désignation d'un secrétaire de séance.
2. Approbation du procès-verbal de la séance du conseil municipal du 6 octobre 2009.
3. Versement de subventions exceptionnelles aux associations à l'occasion des manifestations de la Fête de la musique, de la Fête nationale et du marché des potiers.
4. Finances : décision modificative n°5 relative à des virements de crédits au sein de la section de fonctionnement.
5. Election d'un délégué appelé à siéger au Syndicat Intercommunal A Vocation Multiple (S.I.V.O.M.) de l'Est gessien.
6. Questions diverses.

DELIBERATIONS

1. Désignation d'un secrétaire de séance.

Le maire ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il est procédé, en conformité avec l'article L.2121-15 du code général des collectivités territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du conseil.

Thao TRAN DINH est désigné pour remplir cette fonction.

2. Approbation du procès-verbal de la séance du conseil municipal du 6 octobre 2009.

Le procès-verbal de la séance du conseil municipal du 6 octobre 2009 est adopté par 21 voix pour, 5 abstentions (Fadma EL JAOUHARI, Fabienne FAURE, Christophe PAILLARD, Daniel RAPHOZ, Caroline DALMON).

3. Versement de subventions exceptionnelles aux associations à l'occasion des manifestations de la Fête de la musique, de la Fête nationale et du marché des potiers.

Arrivée d'Eric VANSON.

Didier RIGAUD expose qu'à l'occasion de la Fête de la Musique, des festivités du 14 juillet et du Marché des Potiers, la commune a coutume de confier la buvette et la restauration au monde associatif et de prendre en charge les repas et les boissons des personnels communaux et/ou bénévoles.

Il propose au conseil municipal :

- d'approuver le versement en faveur de l'association **AGYM** d'une subvention exceptionnelle d'un montant de 206 € pour la prise en charge de 4 déjeuners à 10 €, 17 repas à 6 € et 32 boissons à 2 € à l'occasion de la Fête Nationale,
- d'approuver le versement en faveur de l'association **Ferney-Ski** d'une subvention exceptionnelle d'un montant de 225 € pour la prise en charge de 45 repas à 5 € à l'occasion de la Fête de la Musique,
- d'approuver le versement en faveur de **l'Amicale du Personnel Communal** d'une subvention exceptionnelle d'un montant de 936 € pour la prise en charge de 53 consommations à 2 € à l'occasion de la Fête de la Musique, puis de 69 repas à 12 € et de 2 consommations à 1 € à l'occasion du marché des potiers,
- d'approuver le versement en faveur du **Sou des Ecoles Florian** d'une subvention exceptionnelle d'un montant de 68 € pour la prise en charge de 10 repas à 4 € et de 14 consommations à 2 € à l'occasion de la Fête de la Musique,

Il est précisé que ces subventions exceptionnelles sont imputées au chapitre 65 du budget, compte 6574 « subventions de fonctionnement aux associations et autres personnes de droit privé », et qu'elles ont fait l'objet d'une réserve lors de l'examen des subventions par le conseil municipal le 7 avril dernier.

Sylvie LACROUX s'interroge sur la justification de la coutume qui consiste à faire prendre en charge par la commune les repas et boissons des personnels communaux et/ou bénévoles à l'occasion des fêtes municipales. Elle estime qu'il faudrait revoir cette coutume à l'avenir car les associations, en participant aux manifestations, ont l'opportunité d'augmenter leurs recettes. Elle ne voit donc pas pourquoi elles devraient de surcroît être indemnisées par le biais d'une subvention communale exceptionnelle.

Daniel RAPHOZ ne partage pas l'avis de Sylvie LACROUX car il trouve normal de remercier les associations dès lors qu'elles assurent par n'importe quel temps un soutien aux manifestations organisées par la commune et qu'elles font un travail remarquable au travers de leurs bénévoles. Ces quelques subventions ne

risquent pas de « ruiner la commune ». Il estime donc que Sylvie LACROUX fait « un mauvais procès » aux associations et se déclare favorable au maintien de cette coutume.

Le maire répond qu'il ne s'agit pas de faire un procès mais de se poser une question. Ce sujet sera étudié au moment de l'élaboration du budget 2010.

Christine FRANQUET tient à apporter une précision : ces subventions ne sont pas destinées à couvrir les frais de restauration des personnes aux stands mais ceux des intervenants lors des manifestations à qui les associations offrent les repas et boissons.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

APPROUVE par 26 voix pour, 1 abstention (Christian LANDREAU), le versement des subventions exceptionnelles telles que susmentionnées.

4. Finances : décision modificative n°5 relative à des virements de crédits au sein de la section de fonctionnement.

Didier RIGAUD explique que la fin de l'exercice budgétaire approchant, il apparaît nécessaire de procéder à des virements de crédits en direction du chapitre 011 « Charges à caractère général ». En effet, un certain nombre d'articles comptables n'ont pas fait l'objet de crédits suffisants au moment du vote du budget primitif.

Il s'agit notamment des articles suivants:

- 60613 « chauffage urbain »,
- 6156 « maintenance »,
- 6226 « honoraires »,
- 6227 « frais d'actes et de contentieux ».

Ceci exposé, Didier RIGAUD propose au conseil municipal d'entériner l'avis de la commission « Finances, personnel et systèmes d'information » qui s'est réunie le 14 octobre 2009 et de voter les virements de crédits suivants :

Section de fonctionnement

-Dépense compte 60613 « chauffage urbain » (fonction 0)	+ 35.000€
-Dépense compte 6156 « maintenance » (fonction 0)	+ 5.000€
-Dépense compte 6226 « Honoraires » (fonction 0)	+ 10.000€
-Dépense compte 6227 « Frais d'actes et de contentieux » (fonction 0)	+ 10.000€
-« Dépenses imprévues de fonctionnement » compte 022 (fonction 0)	- 60.000€
TOTAL DEPENSES	0 €

Le vote de cette décision modificative porterait le montant du chapitre 011 de 2.220.000€ à 2.280.000€, soit une augmentation de 2,7%. Le compte 022 « dépenses imprévues de fonctionnement » passerait de 113.188,52€ à 53.188,52€.

Sylvie LACROUX s'interroge sur l'augmentation des dépenses de chauffage urbain qui semble s'additionner aux prévisions budgétaires 2009. Elle pose la question de savoir s'il a été procédé à un diagnostic des installations de chauffage urbain, afin de connaître les possibilités d'économies d'énergie.

Le maire répond que ce diagnostic n'a pas encore été réalisé mais le sera prochainement.

Didier RIGAUD explique avoir examiné les causes de ce dépassement budgétaire par bâtiment communal. Certains bâtiments sont très « énergivores » du fait de leur ancienneté, tels que l'hôtel de ville ou encore la maison Saint-Pierre. L'autre explication tient dans la plus grande rudesse de l'hiver 2008-2009 par rapport à la saison hivernale précédente, ce qui a entraîné une augmentation des consommations. Les contrats de gaz, qui sont suivis de près par les services techniques, n'ont quasiment pas augmenté.

Christophe PAILLARD pose la question de savoir si les sommes inscrites au compte 6227 – « Frais d'actes et de contentieux » sont provisionnées pour des procédures en cours ou des contentieux à venir.

Le maire précise qu'il s'agit uniquement de procédures contentieuses en cours dont certaines sont lourdes et longues. Il cite comme exemples les contentieux d'urbanisme avec la société ROTANNA qui datent de la mandature précédente, au sujet d'un projet immobilier situé derrière le NOVOTEL. Tous les renseignements sur ces dossiers peuvent être obtenus auprès des services urbanisme et juridique de la mairie.

Pour répondre à une question de Constance BOMMELAER, le maire et Didier RIGAUD expliquent que la provision de 10.000 € au compte 6226 « Honoraires » est essentiellement destinée à des frais de géomètres et d'avocats. Didier RIGAUD invite les élus à participer aux réunions de la commission « Finances, personnel et systèmes d'informations » au cours desquelles tous ces points sont étudiés en détail.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

APPROUVE par 21 voix pour, 6 abstentions (Fabienne FAURE, Christophe PAILLARD, Daniel RAPHOZ, Caroline DALMON, Didier BELOTTI, Christian LANDREAU), les virements de crédits tels que listés ci-avant par Didier RIGAUD,

PREND NOTE par 21 voix pour, 6 abstentions (Fabienne FAURE, Christophe PAILLARD, Daniel RAPHOZ, Caroline DALMON, Didier BELOTTI, Christian LANDREAU), de l'incidence de cette décision modificative sur le chapitre 011 « Charges à caractère général » ainsi que sur le compte 022 « dépenses imprévues de fonctionnement ».

5. Election d'un délégué appelé à siéger au Syndicat Intercommunal à Vocation Multiple (S.I.V.O.M.) de l'Est gessien.

Christine FRANQUET rappelle que, pour être en conformité avec l'article L 2121-33 du code général des collectivités territoriales, le conseil municipal a procédé le 1^{er} avril 2008 à la désignation de délégués pour siéger au sein d'organismes extérieurs, parmi lesquels le S.I.V.O.M. de l'Est gessien. 11 délégués titulaires et 2 suppléants ont ainsi été désignés.

Elle informe l'assemblée que François TARPIN a adressé le 15 septembre 2009 une lettre de démission de ses fonctions de délégué titulaire au S.I.V.O.M. ; il convient de procéder à l'élection d'un nouveau délégué pour lui succéder.

Le maire demande aux candidats de se faire connaître.

Didier RIGAUD annonce sa candidature.

Fabienne FAURE soumet la candidature de Daniel RAPHOZ en expliquant qu'il est actuellement délégué suppléant du syndicat et très assidu aux réunions. Au cours des deux mandats précédents, il s'est beaucoup investi dans de nombreux dossiers touchant notamment aux travaux et à la gestion du personnel.

Un vote à bulletin secret est organisé. Sylvie LACROUX et François KIENTZLER sont désignés scrutateurs.

Les deux premiers votes sont déclarés nuls en raison d'un nombre de bulletins de vote retrouvés dans l'urne supérieur à 27: 28 bulletins au 1^{er} tour et 29 bulletins au 2^{ème} tour.

Le résultat du troisième vote est le suivant:

Didier RIGAUD : 20 voix,

Daniel RAPHOZ : 6 voix,

François MEYLAN : 1 voix.

Didier RIGAUD est élu délégué titulaire du SIVOM de l'Est gessien.

6. Questions diverses.

Caroline DALMON se dit surprise de découvrir dans le *Ferney évènements* du mois de novembre 2009, une annonce sur les représentations théâtrales données par la Compagnie FOR à Montreuil, Cluses et Dijon. Elle s'interroge sur l'intérêt de cette information pour les ferneysiens et se demande si une insertion relative aux pharmacies de garde au mois de novembre n'aurait pas été plus utile.

Le maire répond que la municipalité a fait le choix d'une action culturelle forte et qu'à ce titre elle aime à faire connaître l'action culturelle de Ferney-Voltaire à l'extérieur de la commune. Cette volonté se justifie aussi vis-à-vis des partenaires de la commune, la DRAC (Direction Régionale des Affaires Culturelles) notamment, qui soulignent l'importance d'assurer une publicité des actions culturelles ferneysiennes menées à l'extérieur de la ville.

Caroline DALMON dit ne pas comprendre ce raisonnement dès lors que la pièce *Candide* a été créée à Carouge. Elle persiste à penser que ce type d'informations a davantage sa place sur un site internet que sur un support de communication à diffusion locale.

Christophe PAILLARD fait remarquer qu'il ne s'agit pas du *Candide* de Voltaire mais du *Candide* d'Yves Laplace.

Christine FRANQUET confirme avoir repéré cette erreur dans le dernier *Ferney évènements*.

Le maire informe l'assemblée des prochains rendez-vous ferneysiens :

- Festival Filma en America Latina, du 6 au 14 novembre au cinéma Voltaire,
- Cérémonie du souvenir, le 11 novembre à 11h45 devant le monument aux morts,
- Soirée d'accueil des nouveaux habitants et nouveaux commerçants organisée en mairie le 13 novembre à 19h00.

Prochain conseil municipal : mardi 8 décembre 2009.

Séance levée à 21 H 15.